



Commune de Montagny

Décembre 2022 - No 17

L'Édito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Ce deux décembre en début de soirée, les cloches sonnent afin de rappeler la désormais traditionnelle fête de l'illumination de l'étoile, en ce Temps de l'Avent. Du cœur de Montagny et au son des tambours, le cortège composé de très nombreux enfants monte en direction de l'église et fait une halte devant la Crèche, celle du divin Enfant. C'est un magnifique moment de partage entre personnes de tous âges, juste avant la fête de Noël. L'on a également une pensée pour toutes celles et tous ceux qui souffrent, ici et à l'Est notamment...Espérons la Trêve de Noël, mais surtout le chemin de la Paix afin d'éviter tout embrasement généralisé !

Sommaire :

L'Édito du Syndic	1 - 2
Conseil communal	3 - 4
Crise énergétique	5 - 6
Divers	7 - 8
Montajoie	9 - 12
FSG	13 - 16
Paroisse	17
Culture	18
Info diverses	19 - 20

Compte tenu de la situation, nous constatons aussi les effets délétères en matière d'approvisionnement énergétique, entre autres. Toutes les collectivités publiques, soit les Communes, les Cantons et la Confédération, doivent se préparer à des moments plus difficiles pour la fin de l'hiver. Toutefois, il semblerait, qu'en prenant un certain nombre de mesures, les choses devraient bien se passer...Aussi, Montagny ne fait pas exception et un dispositif est mis en place (ce bulletin en fait état et d'autres informations pourraient suivre le cas échéant).

Concernant l'éclairage public et comme pour de très nombreuses communes, la Municipalité a décidé de restreindre les heures d'illumination, tard dans la nuit jusqu'à l'aube. Notons que si notre réseau est vétuste et complexe, la Municipalité planche sur un projet novateur, permettant des économies d'électricité d'une part, et un usage plus intelligent d'autre part. Affaire à suivre en 2023, comme d'autres dossiers !

Notons au passage qu'après de très importantes et longues études, un important forage exploratoire pour de la géothermie profonde est mené aux abords de la Route de Sainte-Croix par Malménergie SA ! C'est un chantier hors du commun qui est ainsi établi sur notre commune. Il ne manque plus que le succès tant attendu...

Par ces lignes et au nom de l'Exécutif, je tiens à vivement remercier Mme Erica Sjøqvist Müller, ayant œuvré depuis novembre 2010 pour la commune, en qualité de conseillère municipale et ce jusqu'à fin octobre dernier. Pour elle, un nouveau chapitre de vie va s'écrire ailleurs : bonne chance et tout le meilleur !

Par ailleurs et suite à l'élection complémentaire, je félicite M. Pascal Tétaz, nouveau municipal, et lui souhaite la bienvenue au sein de la Municipalité.

L'année 2022 prenant fin, je vous souhaite donc une très lumineuse fête de la Nativité et tous mes meilleurs vœux à l'occasion de l'An neuf !

Très cordialement,

Le Syndic Frédéric R. Rohner



Extrait de Procès-Verbal

Séance du 27 juin 2022 :

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 24 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- approuvé les comptes 2021 présentant un bénéfice de Fr. 1'054'201.29 avant les écritures de boucllement. Après les amortissements, attributions et prélèvement aux fonds de réserve, le bénéfice est ramené à Fr. 44.58, avec Fr. 5'104'814.37 aux revenus, et Fr. 5'104'769.79 aux charges.
- approuvé le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021.
- renouvelé les organes du Conseil communal :
 - *Président :* **M. Jean-Marc Cochet**
 - *Vice Présidente :* **Mme Corinne Baltar**
 - *Scrutateurs :* **Mme Fabienne Steiner et M. Jean-Marc Layaz**
 - *Scrutateurs-suppléants :* **MM. Christophe Martin et John Cochet**
 - *Commission de gestion :*
 - Présidente : **Mme Sandra Van Olmen Ray**
 - Membres : **M. Olivier Correvon**
M. Claude Wüthrich
M. Frédéric Stoll
M. Pascal Iuliano
Mme Dominga Leuenberger
 - Suppléants : **Mme Fabienne Steiner**
M. Christophe Martin

Extrait de Procès-Verbal - suite

Séance du 10 octobre 2022 :

Présidence : M. Jean-Marc Cochet, président

Présents : 20 membres

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- adopté le préavis municipal No 11/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 137'000.-- pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village.
- adopté le préavis municipal No 12/22 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 au taux inchangé de 64.5% de l'impôt cantonal de base.

Prochaine séance du Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le

12.12.2022 à 20h00

à la Salle du Conseil de la Maison de commune.

Nous vous souhaitons à toutes et tous la bienvenue !



Ramassage des ordures ménagères, du papier et carton

Pendant la période des Fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures ménagères aura lieu comme d'habitude le jeudi dès 7h30.



A cet effet, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les sacs-poubelle sur la voie publique en dehors de ces périodes de ramassage et qu'il n'y aura pas de ramassage du papier et du carton en décembre.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et collaboration.

Service de la Voirie et des Bâtiments

Nouvelle politique de stationnement communal

Pour rappel, le 1^{er} novembre dernier une nouvelle politique de stationnement a été instaurée et deux zones ont été délimitées. Les places de stationnement situées sur le domaine communal sont gratuites durant 3 heures et resteront libres d'accès du **lundi au samedi de 18h00 à 07h00**.

En dehors de ces tranches horaires et pour un stationnement de longue durée (14 jours maximum sans remise en circulation du véhicule), il vous est possible d'acquérir un macaron par ménage, sur lequel trois numéros d'immatriculation pourront être inscrits. Toutefois, nous rappelons que le macaron ne garantit pas une place déterminée et que celles de la zone A sont limitées et réservées aux riverains proches, aux clients du restaurant et du cabinet de naturopathie, ainsi qu'aux personnes devant se rendre à l'Administration.



Nous encourageons vivement les personnes qui ne se seraient encore par mise en conformité à y procéder dans les meilleurs délais.

Pour plus d'information nous vous invitons à consulter le site internet de la Commune :
<https://www.montagny.ch/stationnement-communal-montagny-pres-yverdon.php>

Association des Commerçants, Artisans et Entreprises de Chamard (ACHA)

Ouverture nocturne de Noël :



Nous vous informons que les commerces de la zone Chamard seront exceptionnellement ouverts à l'occasion des fêtes de fin d'année le :

Mercredi 21 décembre 2022 jusqu'à 20h00

Crise énergétique et autres : point de rencontre d'urgence (PRU) à Montagny-près-Yverdon

Depuis plusieurs mois, la crise énergétique est très largement thématisée et médiatisée. Les communes ayant le devoir de venir en aide à leur population, votre Municipalité a dès lors mis en place, sur la base des recommandations des autorités cantonales, un point de rencontre d'urgence (PRU).



POINT DE
RENCONTRE
URGENCE

Tout d'abord, il est bon de rappeler que la crise énergétique n'est pas la seule occasion de mettre sur pied une telle organisation. Une pollution du réseau d'eau potable, un incendie majeur, une panne générale du réseau de communication ainsi que d'autres éléments, peuvent également nécessiter l'ouverture d'un point de rencontre d'urgence. Le but étant de distribuer de l'eau, de renseigner et d'alermer les secours.

Lors d'un tel événement, le point de rencontre d'urgence communal sera situé dans la Maison de Commune au centre du village (Grand' Rue 3). Toutefois, un laps de temps de mise en place sera nécessaire selon l'évènement.

Les objectifs d'un PRU sont notamment :

- ✓ Offrir un accueil sécurité ;
- ✓ Donner des informations, renseigner ;
- ✓ Alarmer les secours ;
- ✓ Distribuer des biens de première nécessité ;
- ✓ Trouver des solutions particulières ;
- ✓ Coordonner les services.

L'alarme à la population est un élément capital. Une panne générale d'électricité peut être détectée rapidement en revanche, une pollution de l'eau potable reste plus compliquée. L'application AlertSwiss permet de recevoir des alarmes provenant des autorités cantonales et fédérales dans de nombreuses situations.



La Municipalité vous encourage à télécharger l'application AlertSwiss de la Confédération. De nombreuses informations peuvent être obtenues sur le site Internet suivant : **www.alert.swiss/fr/home.html**.

N'espérant toutefois ne jamais avoir recours à un PRU, votre Municipalité souhaite avoir un état de préparation optimal pour venir en aide à sa population, le jour où cela deviendrait nécessaire.

Je reste naturellement à votre disposition si vous avez des questions, de préférence par courriel à pa.lunardi@gmail.com

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année en toute sécurité !

Pierre-Alain Lunardi, conseiller municipal en charge de la sécurité.

Prévention routière - visibilité dans l'obscurité

Avec l'arrivée de l'automne, l'obscurité augmente. Dans ces conditions, il devient encore plus important de se rendre visible de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques.



Une visibilité indispensable

En effet, à l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes habillées de vêtements sombres et les moyens de locomotion douce sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Si vous portez des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants, vous serez perceptible à une distance de 140 mètres.

Conseils pour les enfants

- Lors de l'achat de vestes, de sacs ou de chaussures pour l'hiver, veillez à ce que les surfaces réfléchissantes soient suffisamment grandes. Les autocollants et les porte-clés décoratifs peuvent compléter l'équipement, mais leur surface réfléchissante est insuffisante lorsqu'ils sont utilisés seuls.
- Aussi en dehors du chemin de l'école, les enfants devraient porter un baudrier fluo ou un gilet réfléchissant.
- Les accessoires réfléchissants fixés aux poignets et aux chevilles sont particulièrement efficaces.

Conseils pour les piétons et les joggeurs

- Portez des vêtements clairs équipés de matériel réfléchissant visible de tous les côtés.
- Les accessoires réfléchissants fixés aux poignets et aux chevilles sont particulièrement efficaces.
- Sur les routes sans éclairage, les LED blanches non clignotantes fixées sur les vêtements vous permettant d'être encore plus visible.
- Utilisez un parapluie pourvu de matériel réfléchissant.

Conseils pour les usagers d'engins assimilés à des véhicules

- Pour circuler de nuit ou dans des conditions de mauvaise visibilité avec un engin assimilé à un véhicule (trottinette, skateboard, rollers, etc.), que ce soit sur une piste cyclable ou sur la chaussée, vous devez l'équiper d'un éclairage bien visible, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.
- Des vêtements clairs pourvus de matériel réfléchissant ainsi que des bandes ou brassards réfléchissants vous permettront d'être encore plus visible.

Conseils pour les usagers de vélos classiques ou électriques

- L'éclairage ainsi que les catadioptres avant, arrière et sur les pédales sont prescrits par la loi, à l'exception des pédales de course, des pédales de sécurité et autres pédales de ce type. Nous vous recommandons d'utiliser un éclairage fixe et des lumières supplémentaires non clignotantes. Contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de votre matériel. Des catadioptres sur les rayons ou des pneus réfléchissants amélioreront votre visibilité de côté.
- Un gilet, des gants et des bandes réfléchissantes pour les bras ou les jambes augmenteront encore votre visibilité de nuit.

Vol de drones - Extrait du Règlement général de police

Pour rappel :

Art. 33bis. - ¹Il est interdit d'effectuer des vols avec des drones lors de manifestations publiques sur le territoire communal. La Municipalité peut délivrer des autorisations sur demande spécifique de l'organisateur et après avoir vérifié les conditions d'utilisation et les assurances de l'utilisateur.

²Dans les autres cas d'utilisation, l'utilisateur du drone doit être en conformité avec le droit supérieur, notamment l'Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales et les directives en la matière de l'Office fédéral de l'aviation civile.

Guide cantonal à l'usage de pilotes

Le vol des drones dans le canton de Vaud est soumis à des réglementations fédérale, cantonale et communales. Des interdictions de survol cadrent l'usage des drones.

Des dérogations peuvent être accordées sur demande par les autorités compétentes.

Drones de moins de 500 gr.

- Obligation de garder un contact visuel direct
- Interdiction de survol de certaines zones telles que les districts francs fédéraux ou les réserves d'oiseaux
- Interdiction de voler à moins de 300 mètres de sites interdits de survol par le canton et de toute zone où se déroule une intervention de la police, des services de secours ou de l'Etat-major cantonal de conduite
- Prendre connaissance d'éventuelles interdictions temporaires (Feuille des avis officiels – FAO) et des réglementations communales

Drones de 500 gr. à 30 kg

En plus des règles qui s'appliquent aux drones de moins de 500 gr:

- Interdiction d'utiliser un drone à moins de 5 km des pistes d'un aéroport, d'un aérodrome ou d'un hélicoptère civil ou militaire
- Interdiction d'utiliser un drone à plus de 150 mètres de hauteur à l'intérieur d'un espace aérien contrôlé (couloirs de décollage et d'atterrissage des aéroports)
- Interdiction d'utiliser un drone à moins de 100 mètres d'une manifestation publique (plus de 24 personnes)
- Obligation de disposer d'une assurance responsabilité civile d'une somme d'1 million de francs suisses et d'être muni d'une attestation lors de l'utilisation du drone

Drones de plus de 30 kg

En plus des obligations et interdictions qui s'appliquent aux drones de moins de 30 kg, il est obligatoire d'enregistrer les aéronefs de plus de 30 kg auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile.

Confédération (à solliciter au moins 10 jours à l'avance)

- Zones protégées, telles que les districts francs fédéraux ou les réserves d'oiseaux :
Office fédéral de l'environnement
- En cas de survol à moins de 100 mètres d'une manifestation publique (plus de 24 personnes) :
Office fédéral de l'aviation civile
- Aéroports de grande importance (Genève et Payerne) : en cas de survol à moins de 5 km ou de survol d'une zone de décollage et d'atterrissage à plus de 150 mètres du sol : Skyguide
- En cas de survol à moins de 5 km d'un aérodrome ou d'un hélicoptère civil ou militaire : Chef de l'aérodrome ou de l'hélicoptère concerné

Canton

En cas de survol à moins de 300 mètres des sites suivants :

- Etablissements pénitentiaires et hôpitaux et cliniques disposant d'un hélicoptère : directeur du site concerné
- Police cantonale et Académie de police de Savatan : Commandant de la Police cantonale vaudoise
- Tribunal fédéral :
Secrétaire général du Tribunal fédéral
- Tribunal cantonal :
Président du Tribunal cantonal
- Zone où se déroule une intervention de la police, des services de secours ou de l'Etat-major cantonal de conduite :
Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Contraventions & capture

Selon la réglementation cantonale, le contrevenant peut être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 francs.

Si l'identité du télépilote n'a pas pu être déterminée et dans la mesure où l'intérêt public le justifie, les drones survolant des sites interdits peuvent faire l'objet d'une capture.

Liens à consulter en ligne

Site de la Confédération
avec carte



Site du canton de Vaud
avec carte :
www.vd.ch/drones



Montajoie – Ses activités estivales...

Notre journée découverte à Môtiers



Dégustations à la «Maison de l’Absinthe»



Balade sur les traces de Jean-Jacques Rousseau

Nos marches



Bord du lac à Grandson



Nouveau pont en direction du bois de Lily

Notre sortie aux Gélinothtes



Montajoie – Ses activités estivales...suite...

Les cafés au jardin.....ça cause, ça cause



Notre beau jardin



...et nous voilà déjà en automne

avec le repas chasse préparé par O'Vertige et dégusté au local.

A cette occasion nous avons pu remercier Mme Erica Sjöqvist Müller qui va quitter notre commune.

Et c'est par les mots de Joan Vadillo que ceci est fait :

La naissance de notre association a eu lieu en 2014. Dans la salle d'accouchement, il y avait des habitants de 55 ans et plus, un accompagnateur social et la femme sage dont vous connaissez le nom : Erica !

Aujourd'hui l'enfant se porte bien, preuve en est votre présence (31 personnes). Bon, nous sommes encore jeunes à 8 ans, mais on se débrouille comme des grandes personnes.

Pendant tout ce temps, Erica nous a accompagnés, soutenus et encouragés, et si nous sommes ici aujourd'hui, c'est bien grâce à elle ! C'est donc pour l'ensemble de ces constats que les membres de l'association Montajoie, décernent à toi Erica, cet acte de notre reconnaissance !



Montajoie – retrospective...

Un lundi de l'année 2019, lors d'un «groupe habitants» de l'association Montajoie : une proposition est faite d'aménager un jardin sur le terrain de l'ancien réservoir. Erica est emballée par l'idée et en fait part le soir même à la Municipalité ! Tard dans la soirée, voici sa réponse : La Muni est partante !!

C'est le début de ce bel endroit devenu aujourd'hui un beau jardin!

Plus tard, on la voit bottes aux pieds, mains gantées maniant la binette, le seau, la plume et le porte-monnaie communal, dans toutes les étapes de la réalisation !

*Nous lui disons aujourd'hui un grand **MERCI** pour son implication dans cette aventure et espérons que ce produit de notre jardin puisse se reproduire où elle le souhaite !*



Et le futur, tout un programme...

Dans l'esprit de notre association, qui vise par ses diverses activités et manifestations proposées à toutes et tous, membres et non membres, à favoriser l'esprit d'ouverture et de convivialité, voici un aperçu du programme à venir auquel vous pouvez participer en « picorant » ce qui vous intéresse.

- **Tous les lundis matin à 9h**, Mme Ursula Meier donne un cours de gymnastique douce dans la salle du rez-de-chaussée de l'ancien collège.
- **Tous les mardis matin, rendez-vous à 08h30** sur la place du village pour une marche d'environ 2 heures, mais à un rythme de sénateur ! La marche s'achève par un café bien mérité dans la salle du rez-de chaussée de l'ancien collège.
- **Tous les jeudis matins, dès 9 heures**, café-contact avec quelques biscuits, également dans la salle du rez-de chaussée de l'ancien collège.

Montajoie – et le futur ...suite du programme...

- **25 janvier à 14h30** salle de l'ancien collège, présentation d'Anne-Marie Zanotti, les « Cinque Terre »



- **1^{er} février à midi**, repas « menu d'hiver », salle de l'ancien collège
- **15 février à 14h30** salle de l'ancien collège, présentation de Michel Perrin et Sylke Neidlinger



- **25 février (9h à 12h)**, cours le « Qi Gong » au fil des saisons
- **24 mars**, visite du siège de l'ECA, Etablissement Cantonal d'Assurance, expérience unique d'initiation à la maîtrise du risque d'incendie et des forces de la nature



- **3 juin (9h à 12h)**, cours le « Qi Gong » au fil des saisons
- **26 août**, cours le « Qi Gong » au fil des saisons

Personne de contact pour Montajoie :

Marc-Olivier Burdet : tél : 079 221 87 09, mail : molbu@hispeed.ch



Société de gymnastique - FSG Montagny

Chers familles et amis de Montagny,

Nous sommes une société de gymnastique du village qui accueille une centaine de membres. Nous proposons des cours de différentes disciplines sportives adaptées à toutes les générations.

Dynamiques, nous sommes toujours prêts à ouvrir de nouveaux cours (ex. unihockey, agrès, courses à pied etc...). Toute personne intéressée à créer un nouveau groupe peut s'adresser à fsgmontagny@bluewin.ch.

Nous sommes une équipe de moniteurs motivés alors n'hésitez pas à prendre contact avec l'un ou l'autre d'entre nous !



Vous trouvez les informations de nos cours ci-dessous :

Groupe Infantiles : Le mercredi de 16h30 à 17h45

Avec Patricia Senderovic 079/703.29.56 et Valentine Dahinden 078/962.15.56

Notre groupe dynamique et fun accueille les enfants dès 4 ans révolus jusqu'en fin de 2 P.

Les cours proposés sont variés et permettent la découverte de nouvelles disciplines :

Indoor: Initiation à différents sports du yoga aux jeux d'équipes en passant par des chorégraphies, le travail de l'équilibre, de la hauteur.

Outdoor: marche et découverte de l'athlétisme avec proposition d'un vaste choix de participation à des concours et événements régionaux.

Notre calendrier d'activités variées en fonction des saisons nous permet d'aller à la rencontre du sport et des copains.

Nos valeurs de fair-play, encouragements, dépassement de soi dans un cadre bienveillant et sécurisant cultivent l'esprit sportif et la confiance en soi.

Société de gymnastique - FSG Montagny

Gym Parents-Enfants

Quand ?	Chaque mercredi de 16h45 à 17h45
Où ?	A la grande salle de Giez (Route du Cheminet, 1429 Giez)
Pour qui ?	Pour les enfants de 2 à 4 ans, accompagnés d'un parent (grands-parents, tata, parrain...)
Avec qui ?	Vanessa Moser 079/646.47.44. et Marie-Laure Groux 079/760.55.34
Le prix ?	Fr. 170.- par année

Chaque semaine, notre mascotte "Hippopo", nous apporte un nouveau thème à découvrir durant un cours construit en 3 étapes : l'échauffement / la partie principale - les postes / le retour au calme.

Durant les leçons, diverses activités sont proposées aux parents (ou autre adulte accompagnant) et à leur enfant dans le but de l'initier à la gymnastique et à l'importance de bouger.

L'enfant pourra ainsi rencontrer de nouveaux amis tout en découvrant les activités ludiques et les exercices de groupe.

Et bien sûr... C'est aussi l'occasion de s'offrir un petit moment à deux !

La société a aussi pensé à tout pour les fratries ! Le cours des "Enfantines" (4-7 ans) vous offre la possibilité de déposer votre aîné à la grande salle de gym de Montagny 15 minutes avant le début du cours Parents-Enfants, et de le récupérer 15 minutes après, de manière à vous laisser du temps pour le trajet d'une salle à l'autre.

Victimes de notre succès, nous vous invitons à nous contacter rapidement en cas d'intérêt car une liste d'attente est déjà en place.



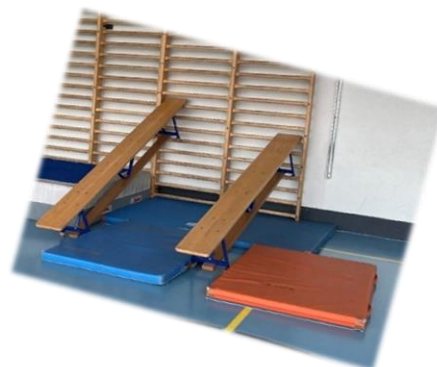
A bientôt !

Société de gymnastique - FSG Montagny

Groupe 7 - 10 ans

Tous les lundis de 17h30 à 18h45, les enfants viennent découvrir la gym et ses différentes disciplines avec une approche ludique et sans pression. Ils viennent avant tout pour passer un bon moment sportif, se dépenser, essayer et évoluer à un rythme qui leur laisse le temps de prendre du plaisir.

Pour plus d'informations, contacter Frédéric Lachini par téléphone ou par WhatsApp au 076/472.96.45



Groupe 11 ans et +

Si tu as envie de bouger et de faire du sport dans une super ambiance entre copains, tu es le(la) bienvenu(e) ! Nous proposons des activités multisports et dès le printemps des entraînements plus spécifiques à l'athlétisme avec la participation à divers concours régionaux UBS Kids Cup qui permettent de se qualifier à une Finale Vaudoise et pour les meilleurs, une Finale Suisse à Zürich.

Entraînements tous les mardis de 18h à 19h30



Société de gymnastique - FSG Montagny

Cours Hip Hop 1

Cours de danse pour les enfants de 8 à 14 ans.

Mercredi de 18h15 à 19h15

Avec Skye Chaplin 077/449.51.49 et Oona Chaplin 077/449.51.15

Cours Hip Hop 2

Tu as plus de 14 ans, tu aimes danser et tu as envie te dépenser au rythme de la musique ?
C'est qu'il est temps pour toi de rejoindre notre groupe de Hip-Hop 2 ! Ce cours a lieu tous les mercredis de 19h15 à 20h15. On se réjouit déjà de te rencontrer.

Signé, tes deux futures monitrices,

Léa Papaux 079/283.95.91 et Kenia Barbaro 078/668.07.40

Gym Actives

Jeudi de 19h45 à 21h30



Dominga Leuenberger 078/855.16.24 - Guadalupe Dubugnon 079/274.93.56



Groupe Parkour



Mardi 19h45-21h30 et Jeudi 18h00 à 19h30

Avec Esteban Lopez 079/611.94.18 et Emrick Deriaz 078/890.91.18

Paroisse réformée de Montagny - Champvent

Venez visiter la **crèche de Noël** réalisée dans le garage de la Cure
(Ch. de Cotty-Dessus 2)

Dès le 2 décembre (dès 18h30), jusqu'au 6 janvier, de 6h à 22h30

Invitation à un moment de partage ouvert à tous, avec soupe et vin chaud :
le **mardi 13 décembre**, de 18h à 20h

La paroisse vous propose divers rendez-vous sympathiques et conviviaux :

- **Mercredi 21 décembre**, Noël paroissial pour tous (enfants et parents, jeunes et moins jeunes) à l'église de Champvent. Célébration animée par les enfants, avec une saynète, des prières et des chants. Collation.
- **Samedi 24 décembre, Veillée de Noël** : à 23h à l'église de Montagny. Conte et ambiance de Noël, Cène. A la sortie : vin chaud et thé à la cannelle.
- **Dimanche 25 décembre, culte de Noël** : à 10h30 à l'église de Chamblon, Cène.
- **Dimanche 8 janvier, culte avec la fanfare l'Alliance de Baulmes-Champvent** : à 10h à l'église de Champvent. Animation pour les enfants.
- **Dimanche 5 février, Brunch paroissial de solidarité**: à la salle du Pétrole à Treycovagnes. 10h30, culte animé avec des catéchumènes et la chorale de Method-Suscévaz, apéritif. Dès 12h, repas; puis vers 14h, présentation du projet soutenu (agroécologie en Afrique)



Pour plus d'informations, sur les activités avec les enfants, les jeunes, les familles ou des seniors, visitez le site internet de la paroisse : eerv/montagny-champvent

Vous avez envie d'une visite, d'un temps d'échange et de partage, ou d'une Sainte-Cène à domicile, n'hésitez pas à contacter la pasteure :

Anne-Christine Rapin, 021 331 56 47 – 076 429 35 47

Légende de la photo : samedi 24 décembre, Veillée de Noël à l'église de Montagny (Photo : Fabienne Steiner)



Les Concerts de Grandson - saison 2023

Durant la rénovation du Château, plusieurs Concerts de Grandson auront lieu à la Salle des Quais, notamment les trois prochains concerts de cette saison :



15 janvier 2023 à 17h – Sextuor cordes et piano avec H.-Ch. Sarnau, D. Kazakova, le Quatuor Solem et Cl. Ispirian, piano

Le célèbre **Quintette en fa mineur op. 34 de Brahms** et, festive et joyeuse, **Scène Andalouse de Turina** pour Alto, Piano et Quatuor à cordes

5 mars 2023 à 17h – Opéra pour voix et piano

Véronique Valdès, mezzo-soprano, et Titta Carvelli, piano, dans **La Voix Humaine de Poulenc**, livret de Jean Cocteau, mise en scène de Thierry Pillon



30 avril 2023 à 18h – Duo violoncelle et piano

Les jeunes stars Anastasia Kobekina, violoncelle, et Jean-Sélim Abdelmoula, piano et composition, interprètent des œuvres de **Brahms, Schumann, Franck et Abdelmoula**

La saison se conclura à l'Eglise de Montagny :

14 mai 2023 à 18h – Ensemble Carpe Diem Genève

Musique baroque anglaise, vive et chatoyante, de Purcell à Händel. Deux flûtes, une viole de gambe, un luth et un clavecin pour chanter les régals de l'amour !



Entrée : 30 CHF / AVS 25 CHF / étudiant·e·s et apprenti·e·s 10 CHF / gratuit jusqu'à 16 ans

Informations et réservations : concertsdegrandson.net / 078 711 77 23

Infos diverses



Offre d'emploi :

Intendant/e de la Grande salle communale

Mission : délivrance des clés aux locataires
états des lieux après locations

Profil souhaité : personne disponible le week-end,
responsable et rigoureuse
(conviendrait à une personne
retraîtée)

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Les offres sont à adresser à : Commune de
Montagny-près-Yverdon, Greffe municipal, Case
postale 41, 1140 Montagny-Chamard ou par courriel
à greffe@montagny.ch

GIANNI PEINTURE

Plâtrier, peintre en bâtiment & rénovations

Gianni
Chemin de Cotty 9
1442 Montagny/Yverdon
076/785.91.82

Secrétariat:
078/836.73.94
giannipeinture@hotmail.com

Nouveau



Cabinet
Vétérinaire
La Brinaz Sàrl



Nos services

- Consultation
- Chirurgie de convenance
- Soins dentaires
- Imagerie (radiographie, échographie)
- Ostéopathie
- Phytothérapie occidentale
- Aromathérapie
- Prise de rendez-vous en ligne
- Fin de vie à domicile

écoute

Une oreille attentive, pour
établir un lien de confiance
et comprendre vos attentes.

conseils

Une prise en charge en colla-
boration entre le propriétaire,
l'animal et le vétérinaire.

suivi

Toujours présent pour répondre
à vos questions et suivre l'état
de santé de votre animal.

En Chamard 35 | 1442 Montagny-près-Yverdon
024 552 22 22 | www.brinazvet.ch
Cabinet à côté de la COOP

Pharmacies disponibles En Chamard

Pharmacie Sun Store Montagny



Adresse

En Chamard 14
1442 Montagny-Yverdon

Téléphone: +41 58 878 56 60

Fax: +41 58 878 56 69

Email: sun521cs@sunstore.ch

Responsable: Nathalie Peytregnet Pache

Pharmacie de Montagny Piubellini Claude Centre Coop

En Chamard 31, Montagny-près-Yverdon, 1442

024 445 34 25

Téléphone : 024 445 34 25

Email : montagny@pharmalogic.ch

Pharmacien responsable : Régis Petitjean

**Commune de
Montagny**

Administration communale
Ch. du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon
024 447 21 71

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:
contact@montagny.ch

Nous sommes sur le
Web !
Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.montagny.ch

Administration communale

Nous vous informons que les horaires d'ouverture des bureaux de l'administration changeront dès le 1^{er} janvier 2023. Voici les nouveaux horaires :

Guichet

Lundi 18h00 à 19h00 (excepté vacances scolaires)
Mardi au Vendredi 08h30 à 11h45

Services - réception des appels téléphoniques

Contrôle des habitants - Bureau des étrangers :	Lu Ma - Me - Je - Ve	18h00 - 19h00 09h00 - 11h30
Bourse communale Police des constructions :	Lu - Me - Je	09h00 - 11h30
Greffes municipal :	Lu - Me - Je	09h00 - 11h30

Horaires durant les fêtes

Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés

du mercredi 21 décembre 2022 à 12h00

au

lundi 9 janvier 2023 à 8h30

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Service de voirie au numéro de piquet : **078 911 57 57**.

*La Municipalité ainsi que l'administration
communale vous souhaitent.....*

*de Joyeuses Fêtes de Noël et vous adressent tous
leurs meilleurs vœux pour la nouvelle
Année !*

